

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 27 mai dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Mise à disposition de locaux au pôle ressources santé - avenant n°1 à la convention - bénéficiaire : association La Croix d'Or - durée : un an à compter du 3 juillet 2004 - mise à disposition à titre gratuit.
- ↳ Modification de la régie de recettes de la mission contrat de ville et politique des quartiers pour l'encaissement des produits provenant des pôles de services.
- ↳ Acquisition de mobilier scolaire et de restauration - titulaire du marché : société CAMIF - coût global de l'acquisition : 28 278,08 €TTC
- ↳ Fourniture d'énergie électrique au tarif jaune - signature de deux contrats avec EDF - rue de la Boucherie - montant du contrat : 5 077,41 €TTC - rue Lemoine - montant du contrat : 3 956,54 €TTC.
- ↳ Système de radiotéléphonie de la Police Municipale - avenants n°1 et n°2 au marché initial - titulaire des avenants : société DES - montant total : 731,04 €TTC.
- ↳ Contentieux occupation de terrains communaux par des gens du voyage - prise en charge par la Ville de Dieppe des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Contentieux affaire Ville de Dieppe c/Association canine Vallée de la Seine et Société centrale canine - prise en charge par la Ville des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Remplacement du système de contrôle des accès du Château Musée de Dieppe - titulaire du marché : société Fichet Bauche - coût total du marché : 9 652,46 €TTC.
- ↳ Fête de la musique - prestation musicale sur la Place Nationale- dimanche 20 juin 2004 - contrat passé avec le groupe "Burning Mountain" - coût de la prestation : 150 €TTC.
- ↳ Déplacement de l'autocommutateur de l'Hôtel de Ville - fourniture de matériel et câblage - titulaire du marché : société Nextiraone - montant des travaux : 25 901,77 €TTC.
- ↳ Acquisition de mobilier de bureau - durée : année 2004 reconductible une fois - titulaire du marché : société Techni-bureau aménagement - marché passé pour l'année 2004 - application de réductions de 57% sur les produits de fabrication techni-bureau et 37 % sur les produits de négoce - montant minimum : 10 000 €HT - montant maximum : 40 000 €HT pour la période initiale - montant minimum : 20 000 €HT - montant maximum : 45 000 €HT pour la période annuelle de reconduction.
- ↳ Mise en place d'un système de contrôle des accès par vidéosurveillance de l'Hôtel de Ville - titulaire du marché : société D.E.S. - montant total du marché : 28 759,85 €TTC.
- ↳ Prestation musicale - spectacle plein air "Dany Brillant" - mardi 13 juillet 2004 - contrat passé avec l'entreprise JEFCA Musique - montant de la prestation : 58 000 €TTC.
- ↳ Acquisition de vêtements de travail - durée : année 2004 - titulaire du marché : société Somatico - montant minimum : 40 000 €HT - montant maximum : 150 000 €HT.

- ↳ Fourniture de petit matériel informatique - lot 1 : connectique - titulaire du marché : société Sénécofi/Isagaie - durée du marché : un an renouvelable quatre ans - montant annuel minimum : 150 €HT - montant maximum annuel : 450 €HT.
- ↳ Modification de la régie de recettes du Petit Théâtre - extension de la régie au recouvrement de produits divers.
- ↳ Prestations d'animations musicales - fête du quartier du Val Druel - samedi 10 juillet 2004 - contrats passés avec :
- Nathalie Grandpierre - coût de la prestation : 350 €TTC
  - groupe de rap "Crafty Nexos" - coût de la prestation : 250 €TTC
  - SARL S.P Production - coût de la prestation : 1 602,64 €TTC
  - Anthony Raoult pour un spectacle pyrotechnique - coût de la prestation : 800 €TTC
- ↳ Réalisation d'un diagnostic financier sur l'année 2003 pour le domaine "Les Roches" et "l'Assiette Dieppoise" - mission confiée à la société VTF - montant de la dépense : 11 960 €TTC.
- ↳ Fourniture et livraison d'un camion benne à ordures de 19 T - lot 1 : fourniture d'un châssis cabine de 19 T - lot 2 : fourniture d'une benne à ordures équipée d'un compacteur et de lève conteneurs - titulaire du marché : société Geesink Norba Group - montant du marché : 145 315,19 €TTC.
- ↳ Fourniture et livraison de deux camions grues et bennes - lot 1 : fourniture de deux châssis cabine - lot 2 : fourniture de deux grues et bennes - titulaire du marché : société Rédélé Ivéco - montant du marché : 123 235,84 €TTC.
- ↳ Fourniture et livraison d'un tracteur, d'une épareuse et d'un sécateur - lot 1 : fourniture d'un tracteur - titulaire du marché : société Ducastel - montant du marché pour le lot 1 : 55 016 €TTC - lot 2 : fourniture d'une épareuse et d'un sécateur - titulaire du marché : société Mouchard - montant du marché pour le lot 2 : 43 662,37 €TTC.
- ↳ Fourniture et livraison d'une balayeuse aspiratrice compacte de 4 m<sup>3</sup> - titulaire du marché : société Mathieu - montant du marché : 110 630 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dotation de solidarité urbaine - Exercice 2003**  
**Rapport sur les actions de développement social urbain**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 91429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au titre de l'exercice 2003, la Ville de Dieppe a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à 1 483 273 €.

Conformément à l'article L.2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député Maire présente au Conseil Municipal, le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
Dieppe-Neuville - Résidence Bréquigny  
Programme de réhabilitation de 41 logements**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 7 mai 2004 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 82 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 41 logements - Résidence Bréquigny à Neuville lès Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 41 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 82 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 41 logements (logements collectifs) située Résidence Bréquigny - Neuville lès Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt PALULOS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant .....82 000 €
- Echéances.....annuelles
- Durée totale du prêt .....15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel.....3,45 %
- Taux annuel de progressivité.....0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Marché de téléphonie - Lots 1 à 9  
Montants minimum et maximum pour la période  
septembre 2004/septembre 2005 - Avenant**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 avril 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour des abonnements, communications et services d'acheminement des communications téléphoniques et de liaisons informatiques.

Cet appel d'offres est divisé en 9 lots.

Les titulaires sont, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois :

- France Télécom (lots 1 à 7),
- Wanadoo (lot 8)
- Orange (lot 9)

Par délibération en date du 11 septembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à reconduire une première fois ce marché, moyennant des ajustements en moins ou en plus sur les lots 3, 4 et 9.

Durant l'exercice 2004, l'administration dieppoise a engagé un certain nombre de réformes qui vont avoir une incidence importante en 2005 en terme de réduction des montants minima et maxima pour plusieurs lots :

- la mise en place de relais entre sites distants, conduisant à la suppression de lignes Numéris (lot 2, notamment pour le réseau des bibliothèques), de liaisons louées permettant l'acheminement de communications sortantes (lot 6, s'agissant des sites Château – musée, Police Municipale, Service communication, hébergés dans l'autocommutateur de l'hôtel de ville), de liaisons numériques permanentes entre sites (lot 7, pour les sites reliés par relais), et d'accès Wanadoo ADSL (lot 8, pour les sites reliés qui accèdent ainsi au réseau par le biais du portail centralisé du Syndicat Intercommunal du Havre) ;
- le regroupement des passerelles dans la flotte des portables, induisant une réduction du lot 9 (abonnement et communications de l'ensemble de la téléphonie mobile) ;
- enfin, la redéfinition des droits d'accès des postes fixes, un grand nombre n'ayant plus qu'un droit de communication interne du fait de la connexion de la plupart des sites, induisant également une réduction des lots 2 et 5.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juin dernier,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Député Maire à renouveler une seconde fois le marché de téléphonie, suivant les propositions de réductions apportées dans le tableau annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte administratif 2003 - Domaine "les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 36*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2003 du domaine «Les Roches» lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 05 mai 2004.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	284 205,15 €
- Recettes réalisées	287 662,03 €
Excédent	3 456,88 €

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	5 239,87 €
- Recettes réalisées	5 565,80 €
Excédent	325,93 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte de gestion - Budget du domaine "les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 31*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2003 du domaine «Les Roches» établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 05 mai 2004.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Budget du Domaine "les Roches - Affectation du résultat de  
l'exercice 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 3 456,88 €, que l'excédent de la section d'investissement est de 325,93 €, montants identiques au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2003 comme suit :

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat reporté	3 456,88 €
------------	------------------	------------

En recette d'investissement :

Compte 001	Résultat reporté	325,93 €
------------	------------------	----------

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Acquisition de micro-ordinateurs et périphériques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 janvier 2004, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer une procédure d'Appel Offres Ouvert pour le renouvellement du parc informatique.

Le marché est décomposé en quatre lots :

<b>Objet</b>	<b>Quantité</b>	
	minimale	maximale
lot 1 - micro-ordinateurs	15 unités	60 unités
lot 2 - imprimantes	10 unités	40 unités
lot 3 - serveurs	1 unité	4 unités
lot 4 - armoires	1 unité	4 unités
onduleurs	2 unités	8 unités

Date limite de remise des offres : 6 avril 2004 à 16 h 30.

La commission des marchés s'est réunie le 26 avril 2004 pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

L'analyse des offres a été effectuée par le Service Informatique et un rapport a été présenté en Commission d'Appel d'Offres le 4 mai 2004. (voir rapport ci-joint).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés :

- DVM pour le lot 1
- Soramex pour le lot 2
- DELL pour les lots 3 et 4.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Semad - Demande de garantie d'emprunt - Financement de l'opération  
d'aménagement du lotissement du Golf**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 36*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la SEMAD sollicite la garantie à 80 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 731 000 € destiné au financement de l'opération d'aménagement du « Lotissement du Golf ».

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 584 800 €, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 731 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de DEXIA Crédit Local.

Ce Prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du « Lotissement du Golf ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par DEXIA Crédit Local sont les suivantes :

- Montant .....731 000 €
- Durée.....30 mois soit 10 trimestres
- Index.....Euribor 3 mois + marge 0,35 %
- Echéances.....Trimestrielles
- Amortissement.....In fine
- Remboursement possible à chaque échéance sans indemnité
- Commission de mise en place.....1 500 €

Article 3 : La ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Gallan », et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage de risque.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de DEXIA Crédit Local dressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur l'adjoint délégué à signer en qualité de garant le contrat de prêt d'un montant de 731 000 € à intervenir entre DEXIA Crédit Local et la SEMAD, il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessitera, le cas échéant, la mise en oeuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**2<sup>ème</sup> phase de la programmation 2004 du contrat de ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 36*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que, réuni le 28 mai 2004, le comité de pilotage du contrat de ville a validé le tableau et les fiches-actions ci-joints de la 2<sup>ème</sup> phase de programmation 2004 du contrat de ville, co-financée par la Ville, l'Etat, le Conseil Régional et la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe.

Pour en permettre la réalisation, il est proposé :

1°) d'approuver les 11 actions de cette phase de programmation,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de financement y afférentes,

3°) de verser aux maîtres d'ouvrage les participations financières de la Ville de Dieppe, sous forme de subventions à imputer au 824 – 6574 – 378 :

- 5 106 € à Sodineuf Habitat Normand pour l'action « nouveau décor aux Bruyères »
- 1 017 € à l'Association du Caux-Maritime pour l'Insertion par l'Emploi pour l'action « les femmes face à l'emploi »
- 902 € à la mission locale Côte d'Albâtre pour l'action « jobs d'été »
- 14 354 € à l'association Bel-Air pour l'action d'intégration « parler et écrire le français »
- 2 300 € à l'association La Parentèle pour l'action « ateliers des apprentis-parents »
- 15 246 € à l'association Foyer Duquesne pour l'action « reparentalisation »
- 10 925 € au SYDEMPAD pour l'action « musiques actuelles à Dieppe »
- 9 798 € à l'Estran pour l'action « Hissons la grand'voile »
- 9 950 € au CCAS de Dieppe pour l'action « attention à nos aînés »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Pôles de services La Fontaine, Camille Claudel et du Pollet  
Tarifs des activités de l'été 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des animations de quartier organisées par la Ville de Dieppe en juillet et août 2004, il est proposé de fixer ainsi qu'il suit le montant des participations à faire encaisser par les régisseurs de recettes des pôles de services :

- début juillet, visite du musée de l'air et de l'espace au Bourget (7 participants) – tarif unique : 5 € par personne
- le 15 juillet, sortie familiale dans un parc de loisirs (102 participants) – tarif adultes : 10 € par personne ; tarif enfants jusqu'à 12 ans : 5 € par personne
- en juillet et août, cinq sorties au lac de Caniel (78 participants) – tarif unique : 1 € par personne
- le 5 août, sortie « accrobranches » au parc de loisirs de Fécamp (7 participants) – tarif unique : 5 € par personne
- les 19-20-21 août, voyage au Futuroscope de Poitiers (15 participants) – tarif unique : 60 € par personne
- fin août, sortie « saut à l'élastique » au viaduc de la Soulevre (7 participants) – tarif unique : 10 € par personne

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Appel à projet 2004/2005 du Projet Educatif Local  
Approbation des actions et versement de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 35*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Educatif Local, un appel à projet unique a été lancé pour les dispositifs Contrat Temps Libre (CTL), Contrat Educatif Local (CEL), Ticket Sport, Ville Vie Vacances (VVV), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), pour la période juillet 2004 – juin 2005.

Au mois de mai, les 57 projets présentés par 16 organismes différents ont été examinés, pour avis, par le comité de pilotage du PEL, constitué de l'ensemble des partenaires institutionnels (Ville, services de l'Etat, Conseil Général, CAF, ...). Chaque institution a vérifié leur éligibilité aux dispositifs. Les actions de qualité ont ainsi été orientées vers les dispositifs plus adaptés.

En ce qui concerne le CEL, l'opération Ticket sport et le CTL, la Ville constitue le financeur direct des porteurs de projets locaux. Elle bénéficie, en contrepartie, de subventions ou de prestations de service de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la CAF de Dieppe. En revanche, pour l'opération VVV et le CLAS, elle cofinance les actions avec l'Etat, la CAF et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les discriminations.

Conformément aux avis formulés par le comité de pilotage du PEL et vu l'avis de la commission municipale n°2, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la programmation PEL 2004/05,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781),

Un acompte correspondant au besoin de financement de la période juillet/décembre 2004 sera versé aux associations dès la co-signature des conventions. Pour les actions CTL et VVV, dispositifs fonctionnant en année civile (à la différence du CEL, de TS et du CLAS), le versement du solde de la subvention est subordonné à l'inscription de ces crédits au budget de la Ville en 2005.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

☞ Mmes SANNIER et GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Délégation de service public - Centre de loisirs - Rapport 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 26 juin 2003, le Conseil Municipal de Dieppe a décidé de confier la gestion des centres de loisirs de la Ville de Dieppe à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC). Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel doit être remis à l'autorité délégante. Comme stipulé dans les articles 27 et suivants du contrat d'affermage, l'association a produit un rapport 2003 comprenant un compte rendu d'activités, un compte rendu financier et un compte d'exploitation.

L'IFAC assure l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Ville de Dieppe depuis le 10 septembre 2003. Des centres primaires (6 – 12 ans) ont été ouverts tous les mercredis à la journée à l'école Desceliers et l'après midi dans les écoles Boudier, Michelet et Prévert. Lors des vacances de la Toussaint - du mercredi 22 au vendredi 31 octobre 2003 -, des centres à la journée étaient implantés à Desceliers, Boudier et Prévert. Des centres de loisirs maternels (3 – 6 ans) fonctionnaient également dans les écoles Blainville, Feldmann et Marie Curie. D'autres équipements municipaux ont été utilisés, en particulier les équipements sportifs et le centre de Puys, pour les activités et les locaux administratifs situés Impasse du Jeu de Paume. La répartition géographique des centres permet de proposer un service de proximité. De plus, un ramassage par car est proposé aux familles (ainsi qu'un accueil échelonné à l'école Sonia Delaunay).

Les centres ont été agréés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Protection Maternelle et Infantile. Les conditions de qualification (Brevet l'Aptitude aux Fonctions de Directeur et d'Animateur, BAFD et BAFA) ont été satisfaites. Le taux d'encadrement était sensiblement supérieur aux dispositions réglementaires.

Au 31 décembre 2003, 224 enfants âgés de 6 à 12 ans et 81 âgés de 3 à 6 ans étaient inscrits aux centres de loisirs. Plus de la moitié de l'effectif relève d'un quotient familial correspondant aux tranches 1 et 2 pour lesquelles la quasi-gratuité est assurée (compte tenu de la prise en compte des bons loisirs de la CAF de Dieppe).

Au total, 720 demi-journées / enfants et 1243 journées / enfants ont été réalisées, pour la période considérée, en 2003. Les effectifs enregistrés lors des vacances de la Toussaint sont encourageants ; en revanche, ils ont été inférieurs aux prévisions à Neuville Lès Dieppe et à l'école Michelet (le mercredi après-midi).

L'ouverture d'un centre de loisirs à la journée, en centre ville, à l'école Desceliers, donne entière satisfaction. Le nombre d'inscrits n'a cessé de progresser. La capacité d'accueil (40) est aujourd'hui atteinte. Cette prestation correspond à un besoin d'accueil et de garde. Aussi, compte tenu de cette expérience, l'ouverture de nouveaux centres primaires et d'un centre maternel à la journée est étudiée.

La Ville de Dieppe a attribué une subvention de 101 627 € à l'IFAC pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2003. Le résultat comptable 2003 laisse apparaître un excédent de 9 356 €. Les plans d'investissement prévus sur l'exercice 2003 n'ont pas été réalisés dans leur intégralité dans l'attente d'une stabilisation des effectifs.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Conformément à l'article 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel a été examiné par la commission consultative des services publics locaux, réunie le 25 juin 2004.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centres de loisirs - Tarification de mini camps**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) propose cet été aux enfants âgés de 6 à 12 ans des mini-camps d'une semaine (du lundi au vendredi) à dominante sportive à la base de la Varenne. Plusieurs activités sont prévues : voile, canoë-kayak, VTT, escalade, tir à l'arc, ...

La participation financière des familles sera basée sur les tarifs journaliers des centres de loisirs et majorés de 5 € (pour le repas du soir et le petit-déjeuner – 8 au total) soit pour la semaine et en fonction des tranches de quotients familiaux :

tranche	tarif
1	26,50 €
2	30,00 €
3	35,00 €
4	40,00 €
5	42,50 €
6	62,50 €
7	77,50 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'établir la tarification des mini-camps comme indiqué,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pris avec l'IFAC aux fins de mettre en place cette tarification.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Convention de partenariat avec "Dieppe Maritime" s'agissant du système d'information géographique de la Ville Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que depuis le début de l'année 2004, la Direction de l'Informatique et des Télécommunications de la Ville de Dieppe (DIT) a été sollicitée par la Communauté de l'agglomération dieppoise pour produire des plans à partir du système d'information géographique (SIG) de la ville. Depuis lors, la DIT a également été sollicitée à titre de conseil par Dieppe Maritime lors de réunions organisées par celle-ci avec l'IGN, et a fourni les documents nécessaires à l'étude du PLH sur l'ensemble de l'agglomération dieppoise.

Or, la Ville de Dieppe a passé une convention de numérisation des données cadastrales le 25 novembre 1996, et, au titre des articles 16 et suivants de cette convention, l'administration dieppoise ne peut rediffuser à un tiers des données issues de la source DGI sans l'accord préalable des services fiscaux.

Afin de formaliser le partenariat avec Dieppe Maritime tout en respectant les clauses de la convention passée avec la DGI, la Direction de l'Informatique et des Télécommunications de la ville de Dieppe a proposé le document annexé. Ce projet, qui met en évidence le caractère de prestataire de services de la DIT, est parallèlement soumis à l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération.

Il est enfin précisé que les services techniques de Dieppe Maritime ont exprimé le souhait de pouvoir, à terme, bénéficier d'un accès en consultation au SIG de la ville de Dieppe. Ce souhait pourrait techniquement être réalisé après déploiement des relais entre sites distants et devrait alors faire l'objet d'un avenant au présent projet de convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à passer convention avec Dieppe Maritime, au titre de l'article 2122-21, alinéa 7, du Code Général des Collectivités Territoriales

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ecole Nationale de Musique et de Danse de Dieppe  
Tarifs applicables aux élèves dieppois au titre de l'année  
scolaire 2004/2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que, comme chaque année à période identique, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs qui seront applicables aux élèves dieppois et neuvillais pendant l'année scolaire 2004 / 2005.

Il est proposé d'arrêter les tarifs de l'année scolaire 2004 / 2005 comme suit :

Prestations « musique »	tarifs		variations
	2003 / 2004	2004 / 2005	
Tarifs jeunes			
- cours collectifs (éveil)	76 € / an	77 € / an	1,32 %
- cours collectifs malentendants (cours bi-mensuels)	47,50 € / an	48 € / an	1,05 %
- cours collectifs + 1 instrument	112 € / an	114 € / an	1,78 %
- cours collectifs + 2 instruments	152 € / an	155 € / an	1,97 %
Horaires aménagés primaires	gratuit	gratuit	
Horaires aménagés secondaires à dominante vocale (cours collectifs uniquement)	76 € / an	77 € / an	1,32 %
Horaires aménagés secondaires (1 instrument + cours collectifs)	112 € / an	114 € / an	1,78 %
Tarifs adultes (à partir de 20 ans pris dans l'année scolaire)			
- cours collectifs	112 € / an	114 € / an	1,78 %
- cours collectifs + 1 instrument	150 € / an	152 € / an	1,33 %
- cours collectifs + 2 instruments	247 € / an	250 € / an	1,21 %

Prestations « danse »	tarifs 2003/2004	Tarifs 2004/2005	
Tarifs enfants et adultes :			
- <u>éveil et initiation</u> :	97 € / an	97 € / an	
(1 heure hebdomadaire)			
- <u>observation et orientation</u> :	193 € / an	193 € / an	
(2 heures hebdomadaires)			
- <u>atelier</u> :	246 € / an	246 € / an	
(3 à 4 heures hebdomadaires)			
- <u>cursus</u> :	325 € / an	325 € / an	aucune augmentation
(4 à 6 heures hebdomadaires)			

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2003 - Financement des actions des associations  
Maison Jacques Prévert et Accueil et Eveil en Famille**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le bilan 2003 des 3 actions menées par la M.J.P. dans le cadre du Contrat Enfance fait apparaître les résultats suivants :

- Petit Prévert : solde à verser de 1 158,66 €,
- Camille Claudel : besoin de financement conforme aux crédits votés,
- F.A.B.L.E. : besoin de financement inférieur de 1 158,66 € aux crédits votés.

Le crédit disponible en rattachement ne permettant pas de couvrir la totalité de la dépense, il est proposé au Conseil Municipal, afin de solder les comptes de l'année 2003, de verser à la M.J.P. au titre de ses actions :

- la somme de 494,91 €, correspondant au rattachement de la dépense 2003,
- la somme de 663,75 € correspondant au besoin de financement supplémentaire.

S'agissant de l'Association « Accueil et Eveil en Famille », le bilan 2003 fait apparaître les résultats suivants :

- Accueil péri scolaire : solde à verser de 64 €,
- Accueil permanent : besoin de financement inférieur de 7 966 € aux crédits votés,
- Accueil atypique : besoin de financement conforme aux crédits votés.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association « Accueil et Eveil en Famille » le complément de financement de 64 € au titre de l'accueil péri scolaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement Les Roches - Confirmation d'une délibération  
du conseil d'exploitation du 5 mai 2004 - Majoration de salaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise par le Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches » lors de sa réunion du 5 mai dernier à l'effet de décider une majoration de 0,50 % des salaires versés au personnel titulaire de l'établissement, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation de la taxe de séjour 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'affecter le produit de la taxe de séjour inscrit au Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2004 (compte 01.022.33301), soit la somme de 50 000 €, comme suit :

Objet	Montant en €	Imputation
Acquisition Cabines de plage	17 900	414.2158.22007.33302
Personnel saisonnier (coût net)	21 000	95.64131.3120 et comptes de charges liés
Dispositif saisonnier Confort, services Front de mer	11 100	95.6288.33301
Total affecté	50 000	

Une délibération ultérieure viendra compléter cette affectation sur la base du produit constaté de la taxe de séjour.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat  
du Centre Ville - Dieppe Cœur de Commerces - Actualisation du  
programme d'actions de la tranche 2 - Plan de financement  
prévisionnel et demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions prévisionnel de la tranche 2 de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant.

Depuis, le bilan définitif de la tranche 1 a été établi et a permis de parfaire ledit programme d'actions. En outre, les Services instructeurs de l'Etat nous ont fait savoir que le taux d'intervention global du Feder ne saurait dépasser 20 %.

Il convient, par conséquent, d'actualiser le programme d'actions de la tranche 2 et son plan de financement prévisionnel comme suit :

- voir tableau annexé -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le nouveau programme d'actions de la tranche 2 et son plan de financement tels que présentés en annexe,

2°) autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter les subventions et participations diverses des partenaires et à signer tous les documents permettant la bonne réalisation de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat  
du Centre Ville - Dieppe Cœur de Commerces - tranche 1 - aide à la  
rénovation des façades des magasins - Rétroactivité des dépenses  
réalisées par les commerçants/artisans ayants droit**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la convention de partenariat entre la Ville et l'Etat (au titre du Fisac) intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2002 a eu pour objet de définir le programme d'actions de la tranche 1 de l'opération « Dieppe, Cœur de commerces » qui comprenait notamment un dispositif d'aide à la rénovation de façades commerciales (actions 5.1, 5.2 et 5.3).

Par délibération en date du 14 novembre 2002, le Conseil municipal a validé la mise en œuvre de ce dispositif qui prévoit que, la Ville, maître d'ouvrage de l'opération, reverse les subventions Fisac aux commerçants / artisans ayants droit, sur présentation de factures acquittées par eux.

Or, certains commerçants / artisans ayants droits ont réalisé leurs travaux en 2000 et 2001.

Compte tenu de la dérogation accordée à la Ville, en date du 30 novembre 2000, par le Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat pour engager l'opération urbaine de manière anticipée, il convient d'appliquer aux dépenses réalisées par les commerçants / artisans la même rétroactivité que pour l'ensemble de l'opération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire :

Au titre des actions 5.2 et 5.3 de la tranche 1 :

- à reverser aux commerçants / artisans ayants droit les subventions prévues pour la réalisation des travaux de rénovation de façades commerciales, avec effet rétroactif au 30 novembre 2000.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat  
du Centre Ville - Dieppe Cœur de Commerces - tranche 2 -  
Reconduction du dispositif d'aide à la rénovation des  
façades des magasins**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le programme d'actions de l'opération "Dieppe, Cœur de commerces / tranche 2" comprend un dispositif d'aide à la rénovation de façades de magasins qui se décompose en trois actions : action 5.1 - Diagnostics architecturaux des façades commerciales, action 5.2 - Opération « Rénovation de façades commerciales » et action 5.3 - Opération « Coup de pinceau ».

Ce dispositif, déjà présent en tranche 1, a fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal en date des 14 novembre 2002 et 6 mars 2003 et donné lieu à l'intervention de conventions partenariales.

Il convient à présent de mettre en œuvre ce dispositif en prenant en compte les données actualisées suivantes : nouveaux bénéficiaires, nouvelles dépenses éligibles, nouveaux montants des dépenses éligibles par commerce, nouveaux coûts prévisionnels des actions et nouvelle répartition par partenaire financier. En outre, par mesure de simplification, les actions 5.2 et 5.3 ont été fusionnées en une unique action intitulée action 5.2 « rénovation de façades commerciales ».

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire :

1°) à passer une nouvelle convention particulière avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et la Chambre des Métiers de la Seine-Maritime pour la tranche 2 afin d'actualiser les modalités techniques et financières de leur participation dans la mise en œuvre des actions 5.1 et 5.2 ;

2°) à passer un avenant n°1 à la convention intervenue le 30 novembre 2002 avec les architectes, afin de proroger la durée de la convention jusqu'à la fin de la deuxième tranche et de prendre en compte l'éligibilité des prestataires de services ;

3°) à attribuer aux commerçants / artisans / prestataires de services les subventions prévues pour la réalisation de leurs diagnostics, avec effet rétroactif au 2 février 2004 ;

4°) à signer les arrêtés municipaux relatifs aux décisions d'attribution de subvention aux commerçants / artisans / prestataires de services pour la réalisation de leurs travaux, avec effet rétroactif au 2 février 2004, et à procéder au mandatement des subventions correspondantes inscrites au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal  
Exercice 2002/2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> novembre 2002 au 31 octobre 2003, cinquième exercice complet réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1998.

## I – Renseignements divers

\* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle de 34 749,20 €.

\* Déléataire de l'activité : Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.) dont le Directeur est M. Richard Frischer.

\* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

\* Activités exercées :

- Jeux autorisés : machines à sous, boule, roulette française, roulette anglaise, black jack, baccara chemin de fer, baccara à banque ouverte, baccara à banque limitée, punto banco, stud poker.
- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » \*\*\* de 26 chambres.
- Restauration : 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts) ; « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ).
- Piano-bar-dancing : « L'Abordage »
- Salle de spectacles de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) réouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

\* Nombre d'emplois moyen : 105.

\* Base nette taxable de la taxe professionnelle 2003 : 580 377 € contre 526 110 € pour 2002 (cotisation versée à la Communauté d'agglomération = 98 258 €).

\* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

\* Dernières visites de la Sous-commission départementale de sécurité : 1<sup>er</sup> octobre 2002, et de la Sous-commission départementale d'accessibilité : 13 mars 2003.

\* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.

## II – Textes justificatifs

\* L'exploitation du Casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la Convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998,
- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 24 mars 1999 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2003 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 49 à 69 unités. Il est précisé que cette autorisation a été renouvelée jusqu'au 31 octobre 2008 et le parc des machines à sous porté de 69 à 90 unités par arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales en date du 9 février 2004.

\* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires des dits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

### III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 2002/2003 en euros	Exercice 2001/2002 en euros	Exercice 2000/2001 en euros
Chiffre d'affaires net	6 027 727	6 662 374	6 760 669,34 €
Produits d'exploitation	6 094 217	6 726 095	6 944 883,87 €
Charges d'exploitation	5 953 245	6 246 446	5 891 080,82 €
Résultant courant avant impôt	146 703	514 123	1 072 904,09 €
Total des produits	6 281 715	6 776 954	7 029 525,86 €
Total des charges	6 157 352	6 453 758	6 405 187,04 €
Résultat	124 363	323 196	624 338,82 €

\* Rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe et relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2002/2003 qui précise :

- que la saison 2002/2003 a constitué la première année pleine de l'application de la nouvelle assiette retenue pour le calcul des prélèvements sur le produit des jeux des machines à sous (décret n° 2002-514 du 12 avril 2002). En effet, le produit brut théorique des jeux des machines à sous a été remplacé, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, par le produit réel de ces mêmes appareils affecté d'un abattement de 15%. Cette nouvelle méthode a pour effet, à produit constant, de majorer le montant des prélèvements effectués au profit de l'Etat et de la Commune.

- que l'évolution du produit brut des jeux qui sert d'assiette aux divers prélèvements est marquée par une baisse de **3,55 %** ; il passe de 9 100 185,78 € à **8 777 046,43 €** pour la période considérée, le produit des machines à sous représentant 94,21 % du chiffre global de cette saison (contre 91,12 % pour l'exercice précédent).

- qu'à l'intérieur de l'évolution ci-dessus, le produit brut des jeux de contrepartie et de cercle (boule, baccara, roulette, black-jack, etc) décroît pour la troisième année consécutive, mais de façon considérable : il s'effondre de 37,05 %, tandis que le produit des machines à sous diminue pour la première fois mais de manière légère (- 0,29 % par rapport à l'exercice précédent).

- qu'en conséquence, la part revenant à la Ville au titre du reversement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à **364 381,02 €**, contre 380 134,06 € pour la saison 2001/02 (- 4,14 %) et que celle du prélèvement au titre du cahier des charges s'est établie à **987 417,72 €** contre 1 023 770,90 € pour la saison précédente (-3,55 %).

- que pour les 69 machines à sous autorisées, le rendement par machine s'établit comme suit :

	Exercice 2002/2003 (69 MAS)	Exercice 2001/2002 (69 MAS)	Exercice 2000/2001 ( 69 MAS)	Exercice 1999/2000 (69 MAS)	de 06/1999 à 10/1999 (69 MAS)	de 11/1998 à 05/1999 (49 MAS)
Rendement annuel	119 834,12 €	120 180,03 €	110 794,46 € (726 764 F)	653 341 F	650 963 F (pondéré)	
Rendement mensuel	9 986,18 €	10 015 €	9 232,92 € (60 564 F)	54 445 F	49 472 F	57 657 F
Rendement journalier	332,87 €	333,83 €	307,79 € (2 019 F)	1 815 F	1 649 F	1 922 F

- Voir pièces annexes -

#### IV – Observations

Pour la première fois depuis 1990, le Produit brut réel des jeux marque le pas. Il s'établit, pour l'exercice considéré, à **10 236 281,79 €** contre 11 123 731 € durant l'exercice précédent, représentant une **baisse de 7,98 %**.

Le produit brut des machines à sous subit pour la première fois une baisse légère (- 0,29 % après une augmentation moins nette l'an dernier de 8,47 %), et le rendement unitaire moyen des machines à sous diminue lui aussi.

Les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. suivent ces courbes descendantes : **1 351 798,74 €** contre 1 403 904,96 € pour l'exercice précédent, 1 300 597,45 € en 2000/01, 1 142 865 € pour l'exercice 1999/00 et 923 897 € en 98/99.

Au titre de l'année 2003, le casino aura rapporté **1 497 609,14 €** au total au budget de la Ville (prélèvements sur les jeux, prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, loyer, part communale de la taxe foncière et taxe ordures ménagères – le produit de la taxe professionnelle revenant à la Communauté d'agglomération), contre 1 637 626,65 € pour l'année 2002, 1 537 466,48 € pour 2001, 1 416 600 € pour 2000, 1 161 147 € pour 1999 et 933 577 € pour 1998.

Pour ce qui concerne les activités annexes du Casino, celles-ci peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaires du Grand Hôtel ressort à **149 659 €** contre 147 949 € l'année dernière (+ 1 %), pour un taux moyen d'occupation de plus de 60 % ;
- celui de l'Abordage se stabilise à **570 998 €** (570 190 € en 2001/02) ;
- celui de l'Horizon s'élève à **509 392 €** (-18 % du fait de jours de fermeture plus nombreux).

Conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la délégation de service public, le casino poursuit l'organisation et l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de concerts, accueil de groupes jazz, rock, etc). Il s'associe, dès qu'il y a lieu, au réseau des équipements culturels dieppois. A titre d'exemple, le 4<sup>ème</sup> Festival d'humour de Dieppe dit « Les Insolences » fruit d'un partenariat étroit entre l'association Les Insolences, le Casino et la Ville, et le 4<sup>ème</sup> Open international d'échecs ont été des réussites.

Le casino participe également fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il apporte aux associations locales et à certains clubs sportifs, comme aux grands événements tels le Tour de France à la Voile, Dieppe Rétro et la saison hippique pour l'année 2003.

Les dépenses de sponsoring, publicité et animations ont représenté plus de 383 000 € durant l'exercice – voir document annexé.

Conformément à l'article 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel a été examiné par la commission consultative des services publics locaux, réunie le 25 juin 2004.

### **Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Gestion active et surveillance de la qualité des eaux de baignade  
Saison 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose qu'en 2003, la Ville a mené une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une gestion active de la qualité des eaux de baignade et des plages de Dieppe et de Puys. Cette prestation était assurée par la Générale des eaux pour un montant de 99 761,95 € TTC subventionnée par le Feder et l'Agence de l'eau (délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2003).

Cette année, il est proposé, pour la saison estivale, de poursuivre cette action, préparatoire à la mise en place d'un dispositif national, nos plages et celles de Quiberville sur Mer constituant des sites pilote.

La prestation de service effectuée par la Générale des eaux comprend 3 phases :

- Préparation du plan de surveillance sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité 2003 : télégestion du réseau d'assainissement, définition des protocoles de prélèvements et de transmission des analyses aux collectivités ;
- Surveillance active durant la saison estivale du 28 juin au 28 août 2004 : évaluation quotidienne des risques de pollution ; prélèvements périodiques 3 fois par semaine ; intercalibration de la méthode rapide et de la méthode normalisée lors de situations à risques, intervention en cas de pollution et suivi jusqu'au retour à la normale ; communication sur les supports réalisés par l'ANEL et installés sur les plages par les services municipaux ;
- Evaluation finale : synthèse des résultats et évaluation des conditions de prélèvements.

Le coût de cette prestation globale qui concerne également la plage de Quiberville sur Mer, s'élève à 22 111, 80 € TTC (18 488 € H.T.), inscrit au Budget 2004 de la Ville.

Le plan de financement prévoit les participations de la commune de Quiberville sur Mer à hauteur de 1 500 €, de l'Etat (DRASS) pour 11 000 € et de Veolia Environnement pour 5 612 €, la part résiduelle de la Ville de Dieppe se montant à 4 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à :

1°) approuver la mise en œuvre du dispositif et le recours à la prestation de la Générale des eaux,

2°) signer les conventions de partenariat technique et financier avec l'Etat, la commune de Quiberville/Mer et Veolia Environnement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Association "Lire à voix Haute Normandie" - Adhésion de la  
Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de confirmer l'adhésion de la Ville à l'Association « Lire à Voix Haute-Normandie » dont les statuts figurent en annexe, et d'autoriser M. le Député Maire à mandater pour l'année en cours le montant de la cotisation correspondante

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir - Acquisition d'un ensemble de documents rares - Demande d'intervention Fonds Régional d'aide aux Bibliothèques - FRAB**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Directrice de la Médiathèque Jean Renoir a fait procéder, pour le compte de la Ville en accord avec l'Adjointe à la culture, aux acquisitions suivantes :

- une lettre autographe non signée de Camille Pissarro, datée du 1<sup>er</sup> août 1901 et adressée à son médecin le docteur Parenteau,
- un ensemble de 18 lettres et pièces, documents concernant principalement la famille de Caumont de la Force, et aussi les familles d'Alvimare et Deroyer, ainsi qu'une lettre autographe signée du chevalier du Cluzel, généalogiste du Roi.

Le coût de ces acquisitions s'élève à 926,55 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt qu'elles représentent pour l'accroissement des collections du Fonds Ancien et Local, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer ces acquisitions,
- de solliciter pour leur financement, l'intervention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques,
- d'autoriser M. le Député Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée - Acceptation d'un don - année 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que M. le Conservateur du Château Musée de Dieppe a informé la Ville de la proposition d'un don par l'Association des Amys du Vieux Dieppe - Amis du Musée.

Il s'agit :

- d'une affiche des Chemins de Fer de l'Etat et Southern Railway datant de 1931, intitulée « Allez voir la coupe Schneider » (course de vitesse pour hydravions).

Ce don étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Réseau des bibliothèques-ludothèques - Manifestation "Lire en fête"  
Mise en place d'un droit d'entrée aux spectacles adultes**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année, le réseau des Bibliothèques-Ludothèques de la Ville de Dieppe participe à la manifestation nationale « Lire en fête » qui se déroule généralement sur trois jours au mois d'octobre.

Pendant ce temps fort, le réseau des Bibliothèques-Ludothèques est parfois amené à investir d'autres lieux que ceux traditionnellement réservés aux livres, et à y programmer différents spectacles dans le but d'élargir la palette des propositions autour du livre et de l'écrit par le biais du théâtre, du conte, des lectures, etc.

La prestation d'artistes professionnels représentant un coût élevé, il conviendrait, pour les spectacles destinés aux adultes et « délocalisés », de solliciter du public une participation financière. Les spectacles à destination du public familial se déroulant dans les structures bibliothèques restent gratuits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation financière à : 5 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Convention type relative aux dépôts d'œuvres du Château musée de Dieppe dans des locaux non municipaux et non musées de France**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que des œuvres, propriétés de la Ville de Dieppe et inscrites à l'inventaire du Château Musée, font l'objet d'un dépôt de longue durée dans des locaux non municipaux.

Il convient aujourd'hui de préciser les conditions de ces dépôts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet de convention-type ci-joint, destiné à définir les conditions de dépôt,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Contrat de plan Etat/Région  
2000/2006 - Réalisation de balades contées et création d'une  
documentation spécifique - Modification du plan de financement pour  
l'année 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 6 mars 2003, le Conseil Municipal a validé deux projets en direction des Dieppois et des touristes (réalisation de balades contées nocturnes et création d'une documentation spécifique) ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent pour les années 2003/2006.

Les dépenses inscrites initialement au budget pour l'année 2004 et concernant la réalisation de la documentation étant inférieures au montant initialement prévu, il a été décidé par les partenaires, et ce afin de ne pas perdre les subventions envisagées, d'augmenter le nombre de balades contées nocturnes. Elles seraient donc au nombre de 7 contre 3 initiées en 2003.

Ainsi, pour l'année 2004, le plan de financement escompté est le suivant :

1/ création de la documentation :

- coût estimé de l'opération :	6 897,40 €
- part de la Délégation Régionale du Tourisme de Seine-Maritime (Etat)	3 500,00 €
- part Ville de Dieppe	3 397,40 €

2/ réalisation des balades contées nocturnes

- coût estimé de l'opération	15 199,00 €
- part Région	5 140,00 €
- part Ville de Dieppe	8 589,90 €
- recettes prévisionnelles ( billetterie)	1 470,00 €

Soit une dépense globale pour la Ville de Dieppe de 11 987,30 € TTC contre 12 799 € TTC initialement prévue pour l'année 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du plan de financement tel que présenté en annexe 1.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention d'apport des déchets à l'UIOM de Dieppe par la Société  
IKOS Environnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la ville de Dieppe (UIOM) permet de brûler les déchets ménagers de la collectivité représentant un volume annuel de 19 000 tonnes et de disposer d'une capacité résiduelle de traitement estimée à 10 000 tonnes/an, appelée "vide de four".

Considérant :

- La volonté de la ville de Dieppe de combler le "vide de four" de l'UIOM pour des raisons économiques,
- La demande formulée par la société IKOS ENVIRONNEMENT pour apporter des déchets à incinérer à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe à raison de livraisons régulières représentant annuellement
  - 2 000 T d'ordures ménagères
  - 1 000 T de DIB

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser ces apports de déchets,
- d'approuver la convention à intervenir à cet effet avec la société IKOS ENVIRONNEMENT portant définition des droits et obligations des parties.

Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une période de un an.

Les coûts de traitement seront facturés par l'exploitant et, au prorata des apports, seront (HT) de :

- 47 € / Tonne pour les OM
- 65 € / Tonne pour les DIB

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (groupe communiste)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Chargement en usine, transport, traitement et valorisation des  
mâchefers de l'UIOM de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, la Ville de Dieppe a confié au GIE Graves de Mer la mise en œuvre de l'enlèvement, de la gestion, du traitement et de la valorisation des mâchefers de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe. Ce marché a été conclu pour une période de 5 ans.

Un avenant au marché, ayant pour objet la prolongation du marché jusqu'à la signature d'un nouveau marché, a été signé le 17 février 2004.

Un appel d'offres ouvert a été lancé afin de conclure un nouveau marché à bons de commandes qui sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois pour une durée d'un an, soit un maximum de quatre ans.

Vu :

- le rapport de services techniques municipaux,
- le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juin 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à bons de commandes avec l'entreprise retenue, Matériaux Baie de Seine (MBS) – Route des Gabions à Gonfreville l'Orcher (76700), le montant annuel de commandes pouvant aller d'un minimum de 89 100,00 € HT soit 94 000,50 € TTC à un maximum de 267 300,00 € HT soit 282 001,50 € TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Fourniture de carburants et de fioul domestique pour les années 2004-  
2005-2006-2007 - Marchés à bons de commandes**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe possède d'une part, un parc automobile de plus de 150 véhicules qu'il est nécessaire d'alimenter en carburants et d'autre part, un certain nombre d'engins de chantier, de tondeuses, de moteurs auxiliaires. Elle doit, par ailleurs, assurer le chauffage du logement de fonction du gardien du cimetière du Pollet, de l'atelier de la maison des sports et de la forge des services techniques fonctionnant au fioul domestique.

Par marchés 01.153, 01.154 et 01.165, la Ville de Dieppe a confié respectivement aux établissements Marchand, à la société Total/Fina/Elf et encore aux établissements Marchand la fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services municipaux. Ces marchés arrivent à expiration en juin 2004 et ne peuvent pas être renouvelés.

Par délibération en date du 11 mars 2004, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert selon le dossier de consultation qui lui était soumis.

Un appel d'offres ouvert européen a été lancé le 9 avril 2004. La commission d'appel d'offres a retenu les sociétés suivantes :

lot 1 :	Etablissement Marchand	rabais : 0,0125 € sur tous carburants
lot 2 :	Société BP France	rabais : 0,05 € sur tous carburants excepté GPL
lot 3 :	Société DMS DCA	rabais : 0,0891 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier la fourniture des carburants et de fioul domestique :

lot 1 : fourniture de carburants : prise locale à la pompe.....	Etablissement Marchand
lot 2 : fourniture de carburants sur le territoire national.....	Société BP France
lot 3 : fourniture de combustible liquide : fioul domestique....	Société DMS DCA

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises Marchand, BP France et DMS DCA MORY SHIPP pour le lot qui les concerne.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château musée de Dieppe - Mise en place d'une couverture  
sur la tour Saint Rémy**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de mise en place d'une couverture sur la tour Saint-Rémy du château musée et également autorisé Monsieur le Député Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

Des subventions ont été sollicitées auprès de la D.R.A.C. et du Conseil Général.

Un appel d'offres a été lancé ; la commission d'appel d'offres a désigné l'entreprise Normandie Rénovation pour effectuer les travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confier la réalisation des travaux à l'entreprise Normandie Rénovation pour un montant de 113 347,66 € H.T. (135 563,80 € TTC),
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le marché avec l'entreprise Normandie Rénovation,
- d'imputer la dépense relative à cette opération sur le crédit ouvert au B.P. 2004 : fonction 322 – nature 2313 – programme 19001 – service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ecole Jules Ferry - Modernisation de l'éclairage, mise en conformité des installations électriques, mise en place de faux plafonds - lot 1 :  
électricité courant fort - lot 2 : informatique, télévision, incendie - lot 3 :  
faux plafonds, menuiserie, peinture**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de réfection électrique, de modernisation de l'éclairage et de mise en place de faux plafonds à l'école Jules Ferry.

Une consultation des entreprises, selon la procédure négociée, a été lancée. La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Tranche ferme TTC	Tranche conditionnelle TTC
1	Electric Motor	53 598,26 €	44 076,07 €
2	Electric Motor	21 181,40 €	12 478,11 €
3	Delaloche	26 118,25 €	26 118,25 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. de confier la réalisation des travaux de l'école Jules Ferry à :

1	électricité courant fort.....	Electric Motor
2	informatique, télévision, incendie.....	Electric Motor
3	faux plafonds, menuiserie, peinture.....	Delaloche

2. d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises Electric Motor (lots 1 et 2) et Delaloche (lot 3).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ecole Jules Ferry - Modernisation de l'éclairage, mise en conformité des installations électriques, mise en place de faux plafonds - avenant n°1 au lot n°3 "mise en place de faux plafonds"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de réfection électrique, de modernisation de l'éclairage et de mise en place de faux plafonds à l'école Jules Ferry.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2004, a attribué, après consultation des entreprises et selon la procédure négociée, le lot n° 3 « mise en place de faux plafonds » pour un montant TTC de 52 236,50 € à la société Delaloche -30, rue Louis de Bures à Dieppe.

Afin d'améliorer l'isolation thermique et phonique des salles de classe, il est proposé d'installer des dalles de plafond de 40 mm d'épaisseur au lieu de 15 mm.

Le montant de la plus-value, faisant l'objet de cet avenant, s'élève à 5 488,20 € TTC ce qui porte le marché à un total TTC de 57 724,70 €.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 juin 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Delaloche.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que conformément au décret n° 2 000 - 404 du 11 mai 2000, il est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel 2003 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux le 25 juin 2004, conformément à l'article L 1413 - 1 du C.G.C.T.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Bilan d'activités 2003 - Compagnie Générale de Stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose :

1 – Environnement contractuel :

La présente délégation est régie par la Convention de Gestion Globalisée de Stationnement du 26 mars 1990, modifiée par les avenants n° 1 à 10.

Cette convention couvre la délégation des activités de la voirie mais également l'affermage des parcs Saint-Jacques et Espace de la Barre.

Conformément aux dispositions prévues dans la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui complète la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993, la Compagnie Générale de Stationnement, gestionnaire du stationnement payant sur la Commune, a présenté son bilan d'activités 2003.

Celui-ci correspond aux rapports techniques et financiers prévus aux articles 18, 19 et 20 du contrat de gestion globalisé du 16 mars 1990 modifiés par les avenants n° 1 à 10.

Les éléments significatifs à en retirer sont :

2 – Activité Voirie :

2.1 – Les plages d'ouverture

Sur l'ensemble du centre ville, le stationnement est payant tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 sauf les dimanches et les jours fériés.

le stationnement en centre ville est organisé en quatre zones :

- ⇒ la zone Orange (stationnement limité à 2 heures 30) ;
- ⇒ la zone Verte (stationnement limité à la journée) ;
- ⇒ le parc Hôtel de Ville.
- ⇒ l'aire d'accueil des camping-cars

**2.2 - Les tarifs**

**a) L'aire d'accueil des camping-cars**

Le stationnement réglementant l'aire d'accueil des camping-cars est défini comme suit :

Stationnement payant 7j /7 et 24h/24

Durée minimum autorisée : 24 heures

Durée maximum autorisée : 48 heures

TARIFICATION	
24 heures	7,00 €
48 heures	14,00 €

## b) Stationnement sur voirie

ZONE ORANGE		ZONE VERTE	
0 h 15	0,20 €	0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €	0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €	0 h 45	0,60 €
1 h 00	0,80 €	1 h 00	0,80 €
1 h 20	1,00 €	1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €	1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €	1 h 50	1,40 €
2 h 00	1,60 €	2 h 00	1,60 €
2 h 15	1,80 €	5 h 00	1,80 €
2 h 30	2,00 €	9 h 00	2,00 €

## c) Le parc de l'Hôtel de Ville

L'aménagement du parc hôtel de ville, réalisé en 2000, dispose d'une tarification spécifique.

TARIFICATION	
0 h 00 à 0 h 15	gratuit
0 h 15 à 0 h 30	0,40 €
0 h 30 à 0 h 45	0,60 €
0 h 45 à 1 h 00	0,80 €
1 h 00 à 1 h 20	1,00 €
1 h 20 à 1 h 35	1,20 €
1 h 35 à 1 h 50	1,40 €
1 h 50 à 2 h 00	1,60 €
2 h 00 à 2 h 20	1,80 €
2 h 20 à 3 h 00	2,00 €
3 h 00 à 5 h 00	3,00 €
5 h 00 à 7 h 00	4,00 €
7 h 00 à 9 h 00	5,00 €

## 2.3 – Le nombre d’emplacements

Au 31 décembre 2003, le nombre de places exploitées est de :

- ⇒ Parc de l’Hôtel de Ville : 111 places
- ⇒ Stationnement payant contrôlé par horodateurs : 932 places
- ⇒ Aire réservée aux camping-cars : 52 places

Soit un total de 1095 places réellement exploitées (- 11,05% par rapport au plan initial).

Le nombre de machines implantées au 31 décembre 2003 est de 58.

L’aire réservée aux camping-cars a été intégrée au plan de stationnement à compter du 20 juin 2003. Sur cet espace, une taxe de séjour d’un montant de 0,20 € est réservée à la Ville pour chaque ticket émis.

### **Principales modifications apportées au périmètre en 2003**

#### **En zone Orange**

Quai Henri IV :	1 emplacement neutralisé pour un container verre
Grande Rue :	1 emplacement transformé en place réservée au transport de fonds
Rue Saint Jean :	1 point d’arrêt transformé en place réservée au transport de fonds
Place Nationale :	3 emplacements transformés en places réservées au transport de fonds

#### **En zone Verte**

Rue du Haut Pas :	2 emplacements transformés en places réservées au transport de fonds
Rue Asseline :	3 emplacements transformés en places réservées au transport de fonds
Rue Jules Ferry :	Création d’un emplacement ambulances
Bd du Général De Gaulle :	Création de 2 emplacements suite à la nouvelle implantation des candélabres et matérialisation de 2 emplacements LIVRAISON devant le magasin des TAPIS LORRAINS.
Rue de l’Epée :	Zébras effacés face au n° 39 et création d’un nouvel emplacement.
Rue de la Morinière :	Matérialisation d’un emplacement LIVRAISON
Place Camille Saint Saëns	Création d’une croix face aux portes du théâtre
Rue Richard Simon :	Suppression d’une place face au n° 10
Rue Claude Groulard :	Création de 2 nouveaux emplacements à proximité du tribunal suppression d’une place au droit du portail du square
Rue Desmarests :	Suppression d’une place au droit du portail du square
Place Louis Vitet :	Création de 7 emplacements payants dont 2 réservés aux handicapés.

▪ **Réduction**

Zone	Rues	Places	Nbre d'horodateurs
VERTE	Rue Desmarets	1	0
VERTE	Rue Claude Groulard	1	0
VERTE	Place Camille Saint Saëns (théâtre)	1	0
VERTE	Rue Richard Simon (n°10)	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>

▪ **Création**

Zone	Rues	Places	Nbre d'horodateurs
VERTE	Rue de l'Epée (face au n° 39)	1	0
VERTE	Rue de la Morinière (livraison)	1	0
VERTE	Place Louis Vitet	7	0
VERTE	Rue Claude Groulard	2	0
VERTE	Rue du Général De Gaulle	2	0
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>0</b>

**2.4 – Les recettes**

	2000	2001	2002	2003	Ecart 2003/2002
Parc stationnement Hôtel de Ville	39 298	130 257	133 252	131 147	- 1,58 %
Stationnement payant sur voirie	825 284	730 909	712 883	728 440	+ 2,18 %
Aire stationnement camping-cars	0	0	0	29 093	1,08 % sur global
<b>total</b>	<b>864 582</b>	<b>861 166</b>	<b>846 135</b>	<b>888 680</b>	<b>+ 5,03 %</b>

D'un montant global de 888 680 € TTC, les recettes collectées affichent une hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 5,03 %).

La fréquentation du parc de l'Hôtel de Ville est en légère baisse. Effectivement 161 564 paiements ont été relevés au cours de l'exercice 2003 contre 163 874 en 2002.

**2.5 – Verbalisation des infractions**

Le taux de verbalisation affiche une légère baisse par rapport à l'année 2002. Le nombre de timbres amendes émis en 2003 est de 15 100 contre 15 388 en 2002 ( soit -1,9 % )

### 3 – Activité Parking

#### 3.1 Le parking St Jacques

##### 3.1.1 Les plages d'ouverture

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements. L'ouvrage réservé à l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7 entièrement en automatique ; il n'y a pas d'effectif affecté de façon permanente à son fonctionnement.

##### 3.1.2 La tarification 2003

Tarification 2003 mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2003 :

Abonnement permanent	
mois	41,87 €
trimestre	125,62 €
semestre	251,23 €

##### 3.1.3 Les recettes

2000	2001	2002	2003	Ecart 2003/2002
38 252 €	43 822 €	45 291 €	46 482 €	2,63 %

L'augmentation de la recette générale de 2,63 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par différents facteurs :

- Une augmentation du nombre d'abonnements significative depuis le début du 4<sup>ème</sup> trimestre.
- Aucun acte de vandalisme n'a été enregistré au cours de l'année.
- Une grande satisfaction de la clientèle dans l'utilisation des nouvelles portes automatiques.
- Pour la première fois, le nombre de cartes vendues est supérieur au nombre de places disponibles :
  - 104 cartes vendues en novembre
  - 102 cartes vendues en décembre
- La réalisation d'entretiens périodiques des équipements :
  - remplacement de l'ensemble des tubes fluorescents par des tubes à haut rendement afin d'optimiser l'éclairage des aires de stationnement
  - remplacement des blocs de secours endommagés.



## 3.2 Espace de la Barre

### 3.2.1 Les horaires

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire abonné, mais 57 places sont réservées à des propriétaires privés.

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les propriétaires, l'accès est ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7.

### 3.2.2 La tarification

La tarification appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2003 a été la suivante :

Tarif horaire		Abonnement permanent	
0 h 30	0,30 €	Mois	50,34 €
1 h 00	0,60 €	Trimestre	140,00 €
2 h 00	1,00 €	Semestre	272,11 €
3 h 00	1,50 €		
4 h 00	1,80 €	<b>Abonnement jour (*)</b>	
5 h 00	2,20 €	Mois	41,87 €
6 h 00	2,60 €	Trimestre	118,08 €
6 h 00 à 12 h 00	3,00 €	Semestre	234,37 €
12 h 00 à 24 h 00	4,00 €		
Ticket perdu	4,00 €		

(\*) Permanent : 7jours sur 7 - 24 heures sur 24  
jour : du lundi au samedi, de 7 h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés).

### 3.2.3 La fréquentation

La fréquentation horaire affiche une légère baisse par rapport à l'exercice 2002 (- 3,1 %) avec 47 601 visiteurs contre 49 123 en 2002.

En ce qui concerne la fréquentation des abonnés, le volume des abonnements vendus a progressé puisque, de 214 cartes en service au 31 décembre 2002, nous sommes passés à 227 en 2003 (état au 31/12/2003).

Les abonnements vendus représentent plus de 70% de la capacité du parc Espace de la Barre. Ce résultat n'occasionne pas un frein à l'accueil de la clientèle « horaire » puisque le parc n'affiche complet que le samedi matin (en fin de matinée).

### 3.2.4 Les recettes

2000	2001	2002	2003	Ecart 2003/2002
159 000 €	160 600 €	168 300 €	175 000 €	+ 3,97 %

### 4 – Résultat Financier

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2003 s'établissent à 1 110 486 € et sont en légère augmentation par rapport à l'année 2002 (+ 4.78 %)

	2000	2001	2002	2003	Variation 2003/2002
Recettes voirie	864 582	61 166	846 135	888 680	+ 5,03 %
Recettes parking Saint Jacques	38 252	43 822	45 291	46 482	+ 2,63 %
Recettes parking Espace de la Barre	159 129	160 620	168 360	175 324	+ 4,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 963</b>	<b>1 065 608</b>	<b>1059 786</b>	<b>1110 486</b>	<b>4,78 %</b>

Le tableau ci-après indique, pour les principaux postes, le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la Ville, la rémunération de l'exploitant, l'excédent revenant à la Ville, l'évolution depuis 2000 ainsi que la variation 2003/2002.

	2000	2001	2002	2003	Variation 2003/2002
Montant des recettes de l'exercice (1)	1 061 963	1 065 608	1 059 786	1 110 486	+ 4,78 %
Quote-part des recettes à revenir à la Ville (2)	494 020	473 735	462 986	464 826	+ 0,39 %
Rémunération de l'exploitant (3)	424 181	472 927	472 886	478 678	+ 1,22 %
Résultat de l'exercice (4) = (1) – (2) – (3)	143 762	119 008	123 910	166 982	+ 34,76 %
Répartition du résultat excédent revenant à la Ville <b>0.70 X (4)</b>	100 634	83 306	86 737	117 857	+ 35,88%

On constate pour l'année 2003 une augmentation des recettes de voirie, à laquelle il faut ajouter la taxe de séjour (706€) et une légère baisse de la masse salariale. (-2,86 %).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activités 2003 de VINCI PARK GESTION pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

Conformément à l'article 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel a été examiné par la commission consultative des services publics locaux, réunie le 25 juin 2004.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention d'intervention de l'Etablissement Public de la Basse Seine  
sur la friche "Vinco"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la convention d'association de l'Etablissement Public de la Basse Seine (E.P.B.S.) au contrat de plan Etat-Région 2000/2006 prévoit, dans le cadre de la politique régionale de résorption des friches, une intervention de l'E.P.B.S. sur le site de l'ancienne friche « Vinco ».

La convention à signer va permettre de lancer une étude indispensable pour évaluer les implications techniques, réglementaires et financières des différents scénarios de réutilisation possibles de cette friche industrielle d'une superficie de 3,4 hectares, ainsi que des parcelles mitoyennes compte tenu de la proximité de ce site du centre ville.

L'E.P.B.S assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude, et associera la Ville au choix du bureau d'étude. La Ville de Dieppe participe à la moitié des dépenses, plafonnée à 27 500 € TTC, de l'étude réglée par l'E.P.B.S.,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'intervention de l'E.P.B.S. sur la friche « Vinco »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand  
Immeuble Descartes, résidence de la Ferme des Hospices**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe loue des locaux sis rue René Coty, immeuble Descartes à Janval, à la société Sodineuf Habitat Normand par convention en date du 15 mai 1973. Cette convention autorise la sous-location à tout groupement ayant pour objet une activité d'ordre social ou culturel.

La Ville sous-loue les locaux, d'une superficie globale de 170 m<sup>2</sup>, à l'association « Foyer Duquesne », par convention du 1er juillet 2002, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Sodineuf Habitat Normand a, par courrier du 12 décembre 2003, attiré notre attention sur le mauvais état de la façade des locaux. Elle s'est donc proposée de remplacer la façade et le vitrage. Le coût des travaux est estimé à 18 000 €. Leur financement s'effectuera sur une durée de 13 ans grâce à une majoration du loyer qui passera de 1308,72 € à 2693,53 € par an. Cette augmentation de loyer fait l'objet d'un avenant à la convention de base.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention initiale de mise à la disposition de la Ville par la société Sodineuf Habitat Normand des locaux sis à Janval, dans l'immeuble Descartes, résidence de la ferme des Hospices,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Construction de 7 logements locatifs cité Phénix - Convention entre la  
Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand dispose, depuis 2001, d'un terrain constructible d'une superficie de 2530 m<sup>2</sup>, situé rue du docteur Cassel et cadastré section BP n° 86 et 87. Elle a souhaité y réaliser une opération de construction de logements locatifs individuels, pour laquelle un permis de construire a été délivré le 20 novembre 2003.

Par une convention avec la Ville de Dieppe, Sodineuf Habitat Normand propose de procéder à une division cadastrale de la parcelle cadastrée section BP n° 86 et de rétrocéder pour l'euro symbolique à la Ville la partie réservée à l'aménagement d'un parking, en vue d'un classement dans le domaine public communal. Sodineuf Habitat Normand assurera la prise en charge des frais de division cadastrale et d'acte notarié.

Sodineuf Habitat Normand propose également de préciser les modalités d'exécution du programme de construction et de réserver à la Ville, pour une durée de 20 ans, et par dérogation aux dispositions de l'article R 441-10 du code de la Construction et de l'Habitation, 3 logements, à charge pour la Ville de réaliser, entre décembre 2004 et février 2005 la création et la réfection de trottoirs ainsi que la fourniture et pose de gargouilles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et la société Sodineuf Habitat Normand pour la construction de logements locatifs cité Phénix, rue du Docteur Cassel,

2°) d'approuver le principe de classement dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section BP n° 86 devant faire l'objet d'un aménagement de parking,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession foncière terrain chemin de la Margelle à Neuville lès Dieppe  
Secteur Puys - Modification de l'assiette foncière**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2004, la Ville de Dieppe a approuvé la cession d'un terrain sis chemin de la Margelle à Neuville-lès-Dieppe et cadastré section 466 AP n° 143, d'une contenance de 4770 m<sup>2</sup> au prix minimum estimé par le Service des Domaines à 60 000 €.

Une procédure de mise en vente du bien a été ensuite menée et la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 23 avril 2004 afin de déterminer quelle était la meilleure offre. Le terrain a été attribué au Groupe Immobilier de la Côte d'Albâtre.

Afin de préserver la possibilité de contourner avec des véhicules importants le terrain vendu et de desservir les parcelles ne disposant pas d'accès sur la voie Alexandre Dumas, il importe de soustraire à l'assiette foncière du terrain l'emprise d'un pan coupé d'une surface d'environ 15 m<sup>2</sup> dans son angle sud-ouest.

Par ailleurs, il est ajouté au terrain cadastré section 466 AP n° 143 une parcelle cadastrée section 466 AP n° 178, d'une contenance de 7 m<sup>2</sup>, située au cœur du terrain et constituant une unité foncière indissociable.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les modifications de l'assiette foncière de la parcelle cadastrée section 466 AP n° 143 par une emprise d'environ 15 m<sup>2</sup> et par l'intégration de la parcelle cadastrée section 466 AP n° 178, selon le projet de division joint,

2°) d'approuver l'intervention du cabinet Duhamel, géomètre-expert à Dieppe, afin d'établir un document d'arpentage et de borner le terrain,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dénomination d'une voie - quartier de Caude Côte**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de procéder à la numérotation postale des résidences de la voie desservant le lotissement du Golf, il convient au préalable de la dénommer.

Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante :

- rue Jacques Bourgeois qui fut Conseiller Municipal à la Ville de Dieppe de 1984 à 2001. Il décéda le 05 mai 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dénomination d'une voie - quartier de Janval**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de procéder à la numérotation postale des résidences de la voie desservant la cité des Quatre Vents, il convient au préalable de la dénommer.

Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante :

- rue Joseph Broglie qui fut Conseiller Municipal à la Ville de Dieppe de 1965 à 1975. Il décéda le 26 janvier 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Terrain à l'angle de la rue de la Bastille et de la rue Albert Calmette à  
Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'une parcelle sise à l'angle de la rue de la Bastille et de la rue Albert Calmette à Neuville-lès-Dieppe.

Ce terrain à bâtir, cadastré section 466 AB n° 259, pour une superficie de 1 111 m<sup>2</sup>, se situe dans un quartier d'habitat individuel et sert actuellement de terrain de jeux. Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale du terrain à 30 000 €. Il est proposé de valoriser ce terrain en le mettant en vente à ce prix et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession du terrain cadastré section 466 AB n° 259, d'une contenance de 1 111 m<sup>2</sup>, au prix minimum estimé par le Service des Domaines,
- d'autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure de mise en vente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du complexe balnéaire de Dieppe  
Marché négocié de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 36*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 18 juin 2004, la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de DIEPPE a attribué au cabinet Duval Raynal, selon les dispositions de l'article 35-III-4 du Code des Marchés Publics un marché de maîtrise d'œuvre relatif à :

- la réalisation d'un deuxième sous-sol de parking d'une capacité de 200 places,
- la couverture thermique rétractable du bassin extérieur,

C'est lors de la réunion du comité de pilotage de l'opération, le 5 septembre 2003, que Monsieur le Député-Maire de DIEPPE avait décidé que seraient réalisés un deuxième sous-sol de parking d'une capacité de 200 places, portant ainsi la capacité du parking souterrain à 400 places, ainsi qu'une couverture thermique rétractable du bassin extérieur.

Par délibération du 30 octobre 2003, la ville de Dieppe a notamment approuvé la modification : du programme complété, de l'enveloppe budgétaire et du phasage de l'opération.

Par délibération du 29 avril 2004, la Ville a revu le phasage de l'opération, sans modification de l'enveloppe financière précédemment arrêtée.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Ville de Dieppe à autoriser la SEMAD à signer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'extension du parking à 400 places et à la couverture thermique rétractable du bassin extérieur. Ce marché est passé en vertu de l'article 35 III 4 du Code des Marchés Publics car il s'agit de prestations qui ne peuvent être confiées qu'à un prestataire déterminé, en l'espèce le maître d'œuvre du complexe balnéaire, pour « des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité »

En effet, pour des raisons techniques et économiques, il importe de recourir à un prestataire unique en ce qui concerne la conception et le suivi du chantier du deuxième niveau de sous-sol de parking et la mise en place de la couverture thermique du bassin extérieur.

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux s'élève à 2 354 000,00 € HT (valeur septembre 2003).

Le taux de rémunération négocié avec la maîtrise d'œuvre est de 13,8%.

Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 349 968,00€ HT (valeur septembre 2003).

Les missions confiées au maître d'œuvre sont les mêmes que celles du marché portant sur l'ouvrage principal, soit :

ESQ, APS, APD, PRO, EXE (complet), ACT, DET, AOR, OPC et coordination SSI incluse.

Les aspects financiers évoqués, ci-dessus, sont sans répercussion sur l'enveloppe financière globale mentionnée dans les délibérations du Conseil Municipal des 30 octobre 2003 et 29 avril 2004.

Vu la convention de mandat du 8 février 2001, et notamment son article 9.3.2,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville de Dieppe à autoriser la SEMAD (mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de DIEPPE) à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Duval Raynal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sortie des personnes âgées 2004 - Fixation de la participation financière  
des personnes âgées**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la Ville de DIEPPE organise, en toute fin du mois d'août, la sortie annuelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Une consultation a été lancée auprès d'autocaristes. Le choix a été effectué lors de la commission n° 2 du 23 juin 2004.

Le coût de la prestation s'élève à 45 € par personne soit une dépense de 11 250 € pour 250 personnes, inscrite au budget de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des personnes à 36,50 €.

Cependant, les personnes âgées justifiant d'un revenu inférieur à 587,74 € / mois pour une personne seule ou de 1 054,36 € / mois pour un ménage pourraient participer à hauteur de 18,25 €.

Les résidents du château Michel pourraient bénéficier de la gratuité.

Les recettes et dépenses sont inscrites au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Taxes sur les spectacles - Exonération de l'ensemble des manifestations sportives pour l'année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'en référence à l'article 44 de la loi n° 89.936 du 29 décembre 1989 concernant le régime d'exonération totale de l'impôt sur les spectacles en faveur des réunions sportives,

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'exonération générale de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des manifestations sportives qui se dérouleront sur le territoire communal durant l'année 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Marché publics - Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) - Règles internes - Communication au Conseil**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 37*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PREVOST.

**Pouvoirs ont été donnés par** M.HAMEL à M. LEVEAU, M. BLONDEL à M. MARTINE, Mme BELLENGER à M. VERGNORY, Mme TESTELIN à M. WILKINSON, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, Mme BOUDOUR à Mme LETEURTRE, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme LEVISTRE, M. BEAUFILS à M. COIGNET et M. PREVOST à Mme SVRCEK.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics énonce à l'article 1<sup>er</sup> du titre I que : "quel que soit leur montant, les marchés publics respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics".

En outre, les articles 26 et 28 de ce même code précisent que les marchés publics peuvent être passés selon une procédure adaptée lorsque le montant estimé du besoin est inférieur au seuil de 230 000 €HT pour les marchés de fournitures, de services et de travaux.

Concernant les marchés passés selon la procédure adaptée, il appartient à la personne responsable du marché (PRM), soit pour une commune, au Maire, de déterminer les modalités de publicité et de mise en concurrence.

Ainsi, pour une parfaite information du Conseil Municipal, le guide portant description des procédures d'achats mises en place, a été adressé à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces procédures d'achats.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 2 juillet 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

